



District de Football du Finistère

REGLEMENT DE LA COUPE DE DISTRICT JEUNES saison 2024-2025

ARTICLE 1 – DEFINITION DE L'EPREUVE

Le District de Football du Finistère organise une « Coupe du District » dans les différentes catégories U14, U15, U16, U17 et U18. Cette coupe est réservée aux équipes des clubs affiliés à la FFF évoluant en championnats des Jeunes de District foot à 11.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Ces coupes sont réservées aux clubs à jour de leur cotisation, droits d'engagement, amendes, etc... au 1^{er} Juillet de la saison. Toute équipe qui participe à un championnat de District sera systématiquement engagée sauf avis contraire du club concerné, ce dernier devant dans ce cas informer le District de son opposition par mail.

Pour la catégorie U14, ne seront engagées dans cette coupe départementale que les équipes participant à la phase 2 du championnat de district (de janvier à mai 2025). En outre, les clubs qui font évoluer une majorité de U13 dans une équipe U14 devront faire le choix entre la coupe de district U14 ou le Festival U13.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DES JOUEURS ET DES EQUIPES

Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera automatiquement exclue de la coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.

Tout joueur remplacé pourra de nouveau participer à la rencontre.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1- Catégories U15, U16 et U17 :

Pour éviter des matchs sportivement déséquilibrés, des scores fleuves entre équipes de D1/D2 et de D3/D4, des éliminations trop rapides d'équipes laissant les licenciés sans jouer donc qui ne progressent pas, la commission a décidé d'expérimenter une nouvelle formule :

- **Une coupe du district,**
- **Une coupe Loisir sans finalité sur 3 journées.**

A - Phase préliminaire sur 2 journées : Permettant de désigner les équipes participant à la coupe du district et celles participant à la coupe Loisir.

Catégories U15 et U17 voir annexes 1 et 2:

- 1^{er} tour préliminaire entre équipes D3 et quelques équipes D2,
- 2^{ème} tour préliminaire entre les exempts D2 et les gagnants du tour 1 pour désigner 22 qualifiés qui se rajoutent aux 10 équipes D1 pour évoluer dans la compétition propre, les perdants des tours 1 et 2 intégrant la coupe Loisir.

Catégorie U16 voir annexe 3 :

- 1^{er} tour préliminaire entre équipes D2/D3,

- 2^{ème} tour préliminaire entre les exempts D2/D3 et les gagnants du tour 1 pour désigner 14 qualifiés se rajoutant aux 10 équipes D1 pour évoluer dans la compétition propre, les perdants des tours 1 et 2 intégrant la coupe Loisir.

B – Coupe Loisir :

Poules géographiques de 3 à 4 équipes pour 3 journées de janvier à avril 2025 sans classement ni finalité.

C – Coupe du district :

1. Phase de poules :

8 Poules géographiques de 4 équipes en U15 et U17 et 8 poules géographiques de 3 équipes en U16 pour des journées de novembre 2024 à février 2025.

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour la compétition propre (1/8^{ème} de finale).

Lorsqu'un match se termine sur un score nul, il sera obligatoirement procédé à l'épreuve des coups de pied au but (pas de prolongations).

- match gagné sur le terrain 3 points
- match nul mais gagné après les tirs au but 2 points
- match nul mais perdu après les tirs au but 1 points
- match perdu sur le terrain 0 point

Dans l'éventualité où l'épreuve des coups de pied au but ne serait pas effectuée, chaque équipe ne marquerait que 1 point.

Le classement final de chaque poule est établi après application des différentes pénalités ou sanctions. En cas d'égalité, entre deux ou plusieurs équipes au sein d'un même groupe, celles-ci seront départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous :

- Classement particulier aux points (1)
- Différence de buts du classement particulier
- Goal avérage général
- Meilleure attaque
- Équipe hiérarchiquement Inférieure
- Tirage au sort

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes :

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation reprise ci-dessus) ayant opposé les dites équipes entre elles.

2. Compétition propre :

Elimination directe : répartition par poules géographiques en 1/8^{èmes} de finale.

Puis tirage au sort intégral selon les critères suivants :

- Les matches sont disputés sur le terrain de l'équipe tirée au sort en premier
- S'il y a deux niveaux d'écart entre les deux équipes, la plus forte se déplace
- Deux équipes ayant joué le dernier tour à domicile, le 1^{er} sorti reçoit
- Deux équipes ayant joué le dernier tour à l'extérieur, le 1^{er} sorti reçoit
- Deux équipes ayant joué le dernier tour, l'une à domicile, l'autre à l'extérieur celle qui a joué à l'extérieur reçoit
- Lorsque les deux équipes se sont déplacées deux fois consécutivement, il sera tenu compte du nombre de déplacements depuis le début de la compétition (celle qui s'est déplacée le plus recevra).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but (5 tireurs) puis à « la mort subite » en cas de nouvelle égalité. Seuls les joueurs présents sur le terrain à la fin du temps réglementaire sont autorisés à participer à cette épreuve. Si cette épreuve ne peut aller jusqu'à son terme, en cas de force majeure (brouillard, obscurité, etc...), l'équipe qualifiée sera :

- l'équipe hiérarchiquement inférieure,
- l'équipe visiteuse.

2- Catégorie U14

Idem § C-2 ci-dessus Coupe du district – Compétition propre.

3- Catégorie U18

A - Phase de poules : Les équipes sont réparties dans 5 poules géographiques de 4 équipes pour 3 journées de coupe. Les premiers de chaque groupe ainsi que les 3 meilleurs deuxièmes sont qualifiés pour la compétition propre (1/4 de finale).

Idem C.1 ci-dessus.

B - Compétition propre :

Elimination directe en 1/4 de finale puis tirage au sort intégral.

Idem C.2 ci-dessus.

ARTICLE 5 – COMPOSITION DES EQUIPES

Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

En outre ne peut participer à un match de coupe de district, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et coupe Région Bretagne Jeunes. Exemple : une équipe U16 Régionale est considérée comme supérieure à une équipe U17 District.

ARTICLE 6 – ARBITRAGE

La CDA désignera des arbitres centraux à partir des 1/8^{ème} de Finale de la coupe du district et 3 arbitres pour les finales. Pour les autres rencontres, chaque équipe présentera un arbitre bénévole (se reporter aux règlements de la LBF).

ARTICLE 7 – HEURE ET DUREE DES RENCONTRES

L'heure des rencontres est fixée le samedi à **15h00**, sauf demande officielle avec accord des deux clubs transmise au District et décision du Comité de Direction du District et/ou de la Commission Départementale des Jeunes.

La durée de la rencontre est de :

80 mn : 2 x 40 mn pour les U14 et U15

90 mn : 2 x 45 mn pour les U16, U17 et U18

En cas de résultat nul, les équipes se départageront suivant la réglementation des coups de pied au but.

ARTICLE 8 – LIEU DES RENCONTRES

Un terrain stabilisé de repli ne pourra pas être refusé. Le club recevant se devra alors de prévenir son adversaire et le District.

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (épreuve éliminatoire ou compétition propre), la rencontre se déroulera systématiquement le même jour sur le terrain de l'équipe adverse.

Les finales de chaque catégorie sont programmées, en principe, fin mai sur un même site.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MATCH

La FMI est systématiquement utilisée pour les matches de coupe de district.

La feuille de match informatisée (FMI) devra impérativement être transmise dans les 24 heures et au plus tard pour le lundi midi suivant la rencontre.

En cas de non-utilisation de la FMI (sauf cas de dysfonctionnement avéré) ou de retard dans l'envoi de celle-ci, une amende pourra être appliquée (voir annexe 2 « Dispositions Financières » des règlements LBF).

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier est réalisée et celle-ci doit être transmise dans les 24 h suivant la rencontre cachet de la poste faisant foi **ou numérisée pour un envoi par mail au district dans les plus brefs délais.**

Un mail doit dans ce cas être amené au service compétitions pour aviser des raisons de la non utilisation de la FMI en communiquant notamment le score de la rencontre.

ARTICLE 10 – ACCOMPAGNATEUR ET DELEGUE

Les équipes U14, U15, U16, U17, U18 doivent être accompagnées d'un licencié majeur du club.

Mention devra être faite du nom de cet accompagnateur sur la feuille de match.

Un dirigeant majeur de l'équipe à domicile assure la fonction de commissaire (délégué) auprès des arbitres.

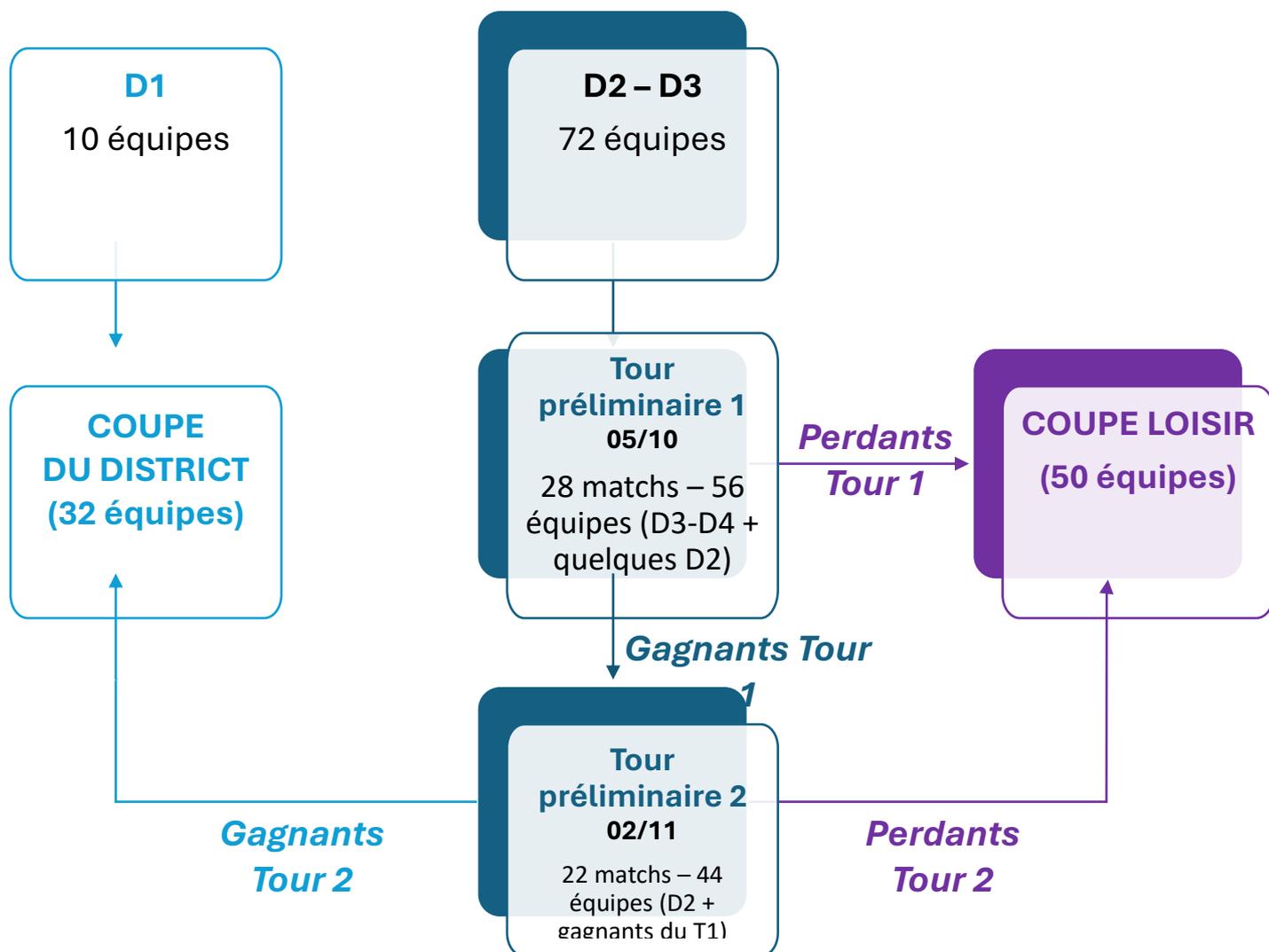
ARTICLE 11 – CAS NON PREVUS AU REGLEMENT ET LITIGE

Pour tous les cas non prévus à ce règlement, les règlements généraux de la FFF et de la LBF sont applicables.

En cas de litige, le comité directeur ou bureau du district pourra prendre les mesures nécessaires à la préservation de l'intérêt général du football et de ses clubs.

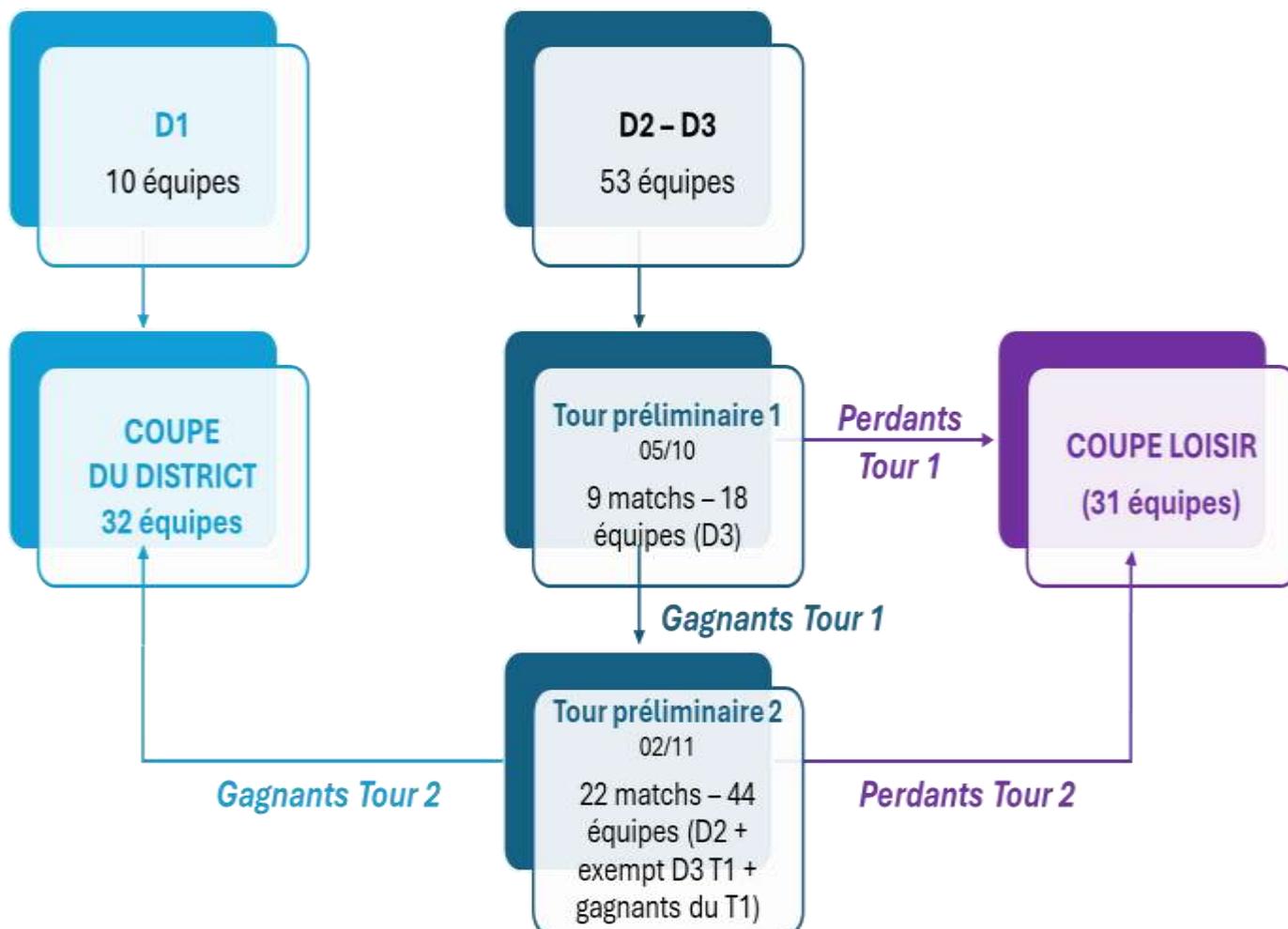
Le Président du District de Football du Finistère

ANNEXE 1 COUPES U15 – 2024 / 2025



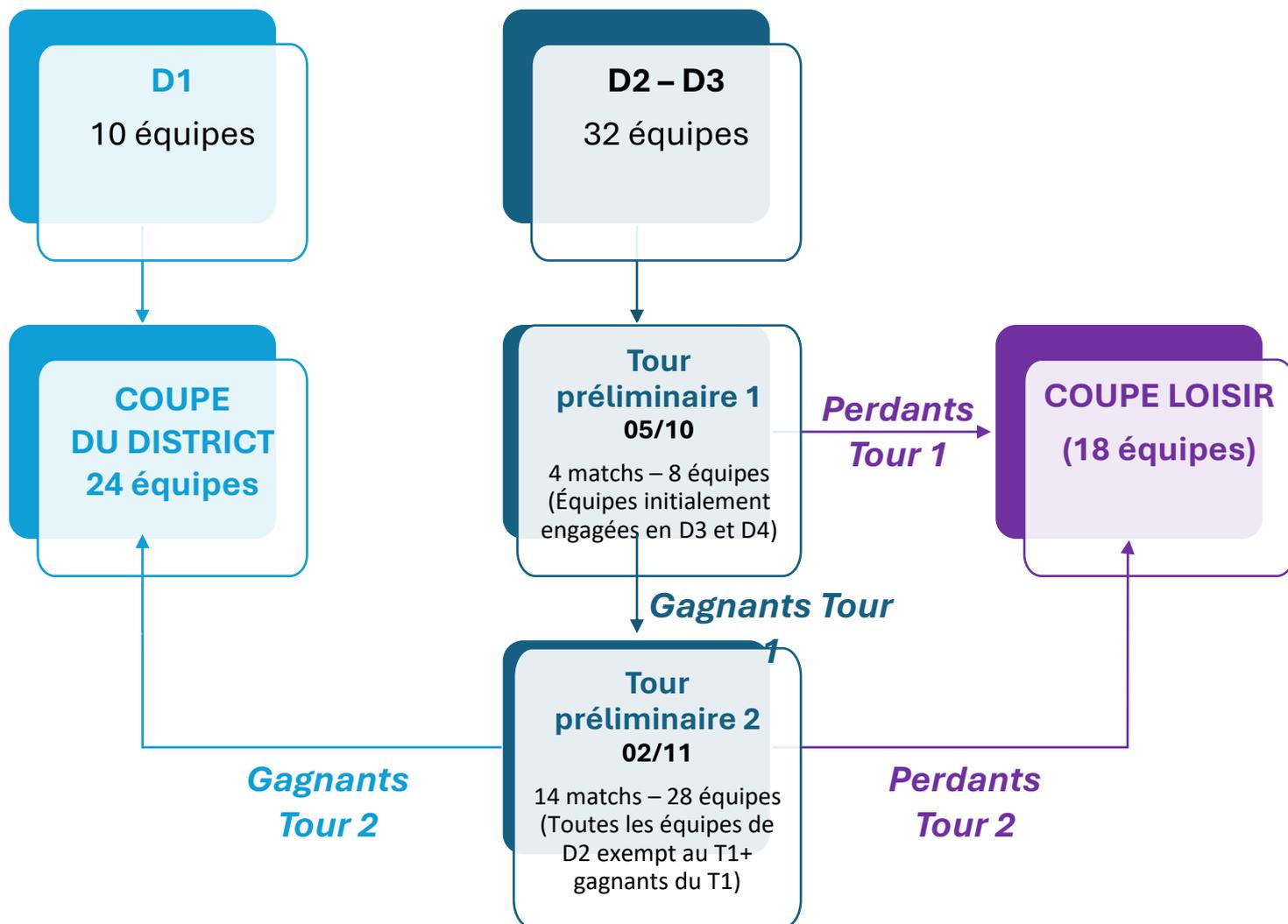
Les équipes engagées évoluant chaque jour, les chiffres d'équipes dans ce tableau ne sont qu'à titre indicatif.

ANNEXE 2 COUPES U17 – 2024/2025



Les équipes engagées évoluant chaque jour, les chiffres d'équipes dans ce tableau ne sont qu'à titre indicatif.

ANNEXE 3 COUPES U16 – 2024 / 2025



Les équipes engagées évoluant chaque jour, les chiffres d'équipes dans ce tableau ne sont qu'à titre indicatif.